compte-rendu du conseil d'administration du 23 janvier 2021 à la Maison du Handball (Créteil)

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Membres présents :
Mmes Monique Ansquer, Béatrice Blasak, Nathalie Bonanni, Odile Crombez, Odile Dubus, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Valérie Jacob, Sabrina Jaubert, Nathalie Lassalle, Patricia Leroux, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Picquart & MM. Alain Desplaces, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, Christian Pastor, David Peneau, Philippe Pudelko, Philippe Rajau, Dominique Riviere, Fabien Royer

Membres connectés :
Mmes Marianne De Brito, Marie-Claude Philippe & MM. Frédéric Badin, Éric Barbareau, Robert Lafond, Christian Plas, Clément Raingeart, Michel Tessier, Guillaume Truttman

Membres excusés :
Mmes Catherine Meunier & MM. Cédric Denon, Max Journo, Claude Selaquet

Invités présents : MM. Georges Potard, Daniel Henry

Invité excusé : M. Alain Dessertenne

Le quorum étant atteint, le Président Philippe Pudelko ouvre la séance à 9h10

Philippe Pudelko rappelle l'ordre du jour :

- Cooptation des 2 représentants du CDHB92
- Point licence
- Point ANS
- Vœux pour AG fédérale du 30/04 et 01/05 à Pau
- CSR : CMCD 2020-2021
- CTA : projet « Délégué Officiel »
- Plan de prévention contre les violences
- Grand Prix des Yvelines
- Points divers

COOPTATION DES 2 REPRÉSENTANTS DU CDHB92 AU CA LIGUE

> Philippe Pudelko rappelle que les 2 représentants du CDHB92 n'ont pas pu être validés lors de l'AG ligue du 24 octobre 2020, la date de l'AG de leur comité se déroulant après la date limite de dépôt des listes.
Il précise que ces 2 représentants participeront aux CA ligue avec voix consultative, ils devront attendre d'être validés par la prochaine AG ligue pour obtenir les voix délibératives.

Binôme présenté :
- Éric Barbareau (Président CDHB92)
- Marie-Claude Philippe (Vice-présidente de Issy Paris Hand et administratrice du CDHB92)

➲ *Cooptation validée à l'unanimité par le CA*

POINT SUR LES LICENCES (voir présentation en annexe) – N. Lasalle

> Vous trouvez ci-joint le bilan du nombre de licence à date du 18/01/2021 comparé à date à la saison passée 2019-2020 (hors licences blanche et évènementielles)

Nous constatons la plus grande perte en nombre de licenciés sur la catégorie moins de 12 ans, une perte de 30 % sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas la part licence la plus importante en termes de coût mais elle impacte le budget de la ligue au vue du nombre.

L'ensemble des pratiques hors compétitions a également subi de grosse perte

Côté Handensemble, ¾ des effectifs ne se sont pas réengagé = 75 % de perte

Les pratiques babyhand et handfit ont également essuyé de grosse perte (entre 39 % et 56 %)

	F	M	TOTAUX 2020-2021	F	M	TOTAUX 2019-2020	différence
Baby-hand	240	720	960	455	1130	1585	625
Corpo		45	45		118	118	73
Dirigeant	1008	1812	2820	1240	2189	3429	609
HandEnsemble	13	30	43	63	103	166	123
Handfit	177	48	225	392	117	509	284
Joueur moins de 12 ans	2394	7963	10357	3465	11342	14807	4450
Joueur plus de 16 ans	3209	7775	10984	3888	9439	13327	2343
Joueur 12/16 ans	3418	8196	11614	4402	9753	14155	2541
Loisir	401	984	1385	762	1827	2589	1204
Total général	10860	27589	38449	14667	36039	50706	12257

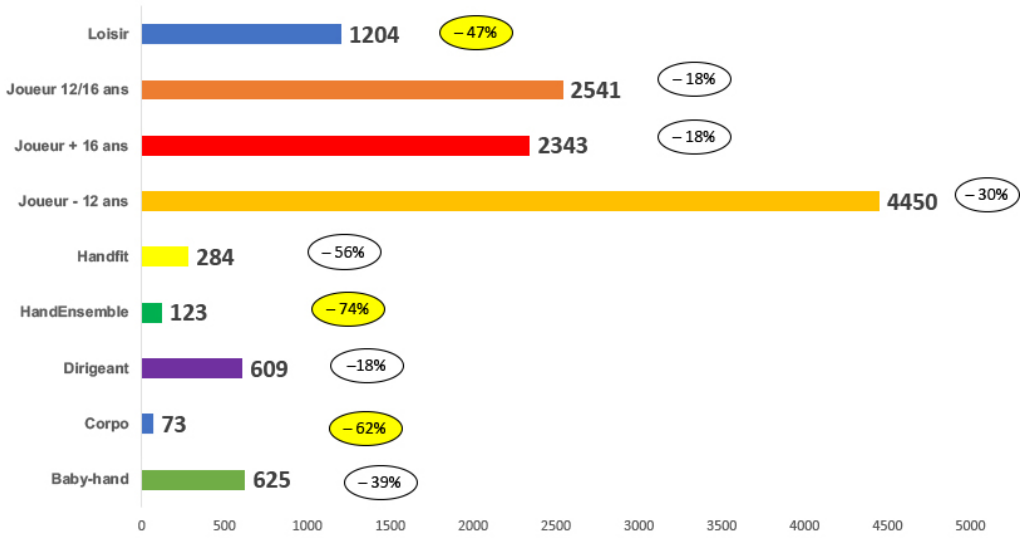

Les comités ayant à date subit le plus de perte sont le comité des Hauts-de-Seine (92), le comité du Val-d'Oise (95) et le comité de Paris (75) *

**Attention les licences corpo ont été comptabilisées dans la structure Comité de Paris ce qui impacte significativement ce chiffre.*

45 clubs ont perdu plus de 40 % de leurs licenciés, dont 15 +60 % (liste détaillée ci-dessous, les clubs surlignés sont les corpos)

	2020-2021	2019-2020	perte en nbre	perte en %
AS ACCENTURE	6	14	-8	-57,14%
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BANQUE DE FRANCE	1	17	-16	-94,12%
ESCP EUROPE HANDBALL ALUMNI	2	9	-7	-77,78%
LICORNE HANDBALL CLUB	3	12	-9	-75,00%
MARTIGUA SPORTS-CULTURE-LOISIRS	86	178	-92	-51,69%
PONTS HANDBALL VIEUX	0	4	4	-100,00%
MEDIAS HANDBALL CLUB	0	29	29	-100,00%
RONDELLE HANDBALL CLUB	2	7	-5	-71,43%
STADE FRANCAIS HANDBALL	71	188	-117	-62,23%
CS QUINCY-VOISINS HANDBALL	19	89	-70	-78,65%
HANDBALL BRIE 77	248	600	-352	-58,67%
HANDBALL CLUB CAMPESIEN	49	163	-114	-69,94%
JUILLY HANDBALL LOISIR	9	22	-13	-59,09%
LA FERTE GAUCHER HANDBALL	4	34	-30	-88,24%
LE MEE SPORTS HANDBALL	99	195	-96	-49,23%
PROVINS HANDBALL CLUB	45	96	-51	-53,13%
UNION SPORTIVE MELUN DAMMARIE	70	146	-76	-52,05%
ASLC FLINS-SUR-SEINE HB	0	29	-29	-100,00%
CLUB OMNISPORT DE GARGENVILLE	22	71	-49	-69,01%
HANDBALL MAULOIS	52	92	-40	-43,48%
LIMAY HANDBALL CLUB 78*	45	102	-57	-55,88%

UNION SPORTIVE DE ST-ARNOULT	1	33	-32	-96,97%
AS ITTEVILLE	98	189	-91	-48,15%
AS ST GERMAIN LES ARP.	68	118	-50	-42,37%
US RIS-ORANGIS	54	131	-77	-58,78%
CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX	38	117	-79	-67,52%
CLUB SPORTIF DE CLICHY HANDBALL	24	61	-37	-60,66%
HANDBALL CLUB DE VAUCRESSON	39	78	-39	-50,00%
CLUB SPORTIF MULTISPORTS GENNEVILLOIS	0	18	18	-100,00%
CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	142	260	-118	-45,38%
ESPERANCE SPORTIVE DE STAINS HANDBALL CLUB	8	38	-30	-78,95%
ETOILE SPORTIVE DE SEVRAN	57	128	-71	-55,47%
LA DIONYSIENNE HB	79	142	-63	-44,37%
LILAS PRE HANDBALL	87	160	-73	-45,63%
SECTION RAINCEENNE DE HANDBALL	24	51	-27	-52,94%
VILLENEUVE LE ROI HANDBALL	83	149	-66	-44,30%
ASSOCIATION MARINOISE DE HANDBALL	27	73	-46	-63,01%
HANDBALL CLUB BEAUCHAMP	6	33	-27	-81,82%
HANDBALL CLUB ST-LEU / TAVERNY	166	294	-128	-43,54%
MAGNY HANDBALL CLUB	37	70	-33	-47,14%
PONTOISE HANDBALL CLUB	0	15	15	-100,00%
CLUB HANDBALL LOISIRS-LOUPS WEZIENS	0	34	34	-100,00%
SAVOUR'HAND	0	5	5	-100,00%

POINT ANS (voir présentation en annexe) – N. Lasalle

> La ligue a soumis un questionnaire aux clubs ayant reçu un accompagnement de financement de l'ANS pour la réalisation d'actions en lien au projet fédérale de la saison 2020. L'objectif étant d'évaluer le nombre d'actions qui ont été réalisées, complétement ou partiellement car impactées avec la problématique de mise en œuvre due à la COVID-19.

¼ des actions n'ont pas été réalisées à date fin décembre 2020 et un peu plus de la moitié ont été réalisées partiellement. Il est à préciser que les clubs pourront reporter sur le premier semestre 2021 les actions non réalisées en 2020. Un bilan d'action ANS 2020 étant attendus au plus tard en juin 2021 pour valider que ces actions ont pu se réaliser.

Lors du retour de cette enquête, nous avons questionné les clubs quels moyens supplémentaire seraient nécessaire pour finaliser la mise en œuvre de ces actions avec cette contrainte de crise sanitaire et l'impact de la COVID-19.

Les clubs ont ainsi mis en évidence un besoin de ressources humaines et matériels pour arriver à mettre en œuvre ces actions. Nous avons demandé par la même occasion les suggestions attendues pour permettre la relance d'activités pour la saison prochaine, ci-joint les mesures le plus souvent rapportées :

- Gratuité des licences de janvier à juin 2021
- Gratuités moins de 12 ans, gratuités des engagements saison 2021-2022
- Réaliser des rencontres, aux printemps 2021 ou été 2021
- Reporter les actions ANS, doubler ANS 2020 à 2021
- Attente d'un plan de relance fédéral, ligue, comité
- Attente d'un plan de communication, produit d'appel chez les moins de 11 ans vers les écoles et les centres de loisirs
- Plan de recrutement, d'aide humaine pour investir les écoles

Le retour du questionnaire en ligne sur l'état des lieux des actions au 18/01/2021

Pas de question du CA

VŒUX POUR AG FÉDÉRALE

> Marie-José Gaudefroy rappelle qu'en fin d'année, les ligues et comités devaient remonter des vœux susceptibles d'être présenté à l'AG fédérale (qui devrait se tenir pour rappel à Pau en présentiel les 30 avril, 1er et 2 mai).

Les 2 vœux des comités 75 et 93 que la ligue a reçu n'ont pas été transmis à la fédération, car la ligue n'a pas eu le temps de les formaliser (trouver les articles à modifier dans les textes fédéraux et apporter la modification souhaitée) et si la ligue les avait envoyés tel quel ils auraient été refusés car non conforme.

- Vœu du CDHB75 : Dégressivité des licences en fonction de leur date de création.
- Vœu du CDHB93 : En tenant compte de la crise sanitaire, bien souvent les parents ou les accompagnateurs des jeunes ne peuvent pas rester dans l'enceinte sportive. Afin de conserver nos accompagnants : « *Le vœu du comité 93 est de pouvoir créer une licence moins chère pour les accompagnants qui transportent les joueurs mineurs de manière à être sur la feuille de match* » (peut-être faut-il envisager une licence accompagnateur de jeune)

Pour la saison prochaine, le processus de remontée des vœux est à améliorer en interne sur le territoire.

> À la suite des remontées des ligues et comités, et aux changements fédéraux, les vœux qui vont être présentés à l'AG fédérales doivent suivre le parcours suivant :

- envoi des vœux par la fédération aux territoires le 21 janvier

– retour des territoires au plus tard le 16 février
– validation des vœux par pôle règlementaire FFHandball les 17 et 18 février
– validation des vœux par le BD fédéral le 23 février
– validation des vœux par le CA fédéral du 12 mars avant proposition à l'AG

Un travail commun va être effectué avec les comités afin que la remontée du territoire soit cohérente.

CSR : CMCD 2020-2021

> Vu l'état des championnats, la ligue propose qu'il n'y ait pas de contrôle des CMCD pour la saison 2020-2021.

Les CMCD territoriales étant indépendantes, la CMCD régionale n'est pas liée à une décision de la CMCD nationale, de même les CMCD des comités ne sont pas liées à la décision de la CMCD régionale.

➲ *Proposition adoptée à l'unanimité par le CA*

Actuellement, la CMCD n'est pas ouverte sur Gesthand, donc aucune vérification ne peut être faite sur les informations, que ce soit coté ligue ou coté club.

Comme les 2 saisons dernières, la ligue va continuer à faire les réunions CMCD avec les clubs nationaux et régionaux en juin et septembre pour faire des rappels sur les obligations.

CTA : PROJET « DÉLÉGUÉ OFFICIEL » – A. Desplaces

> Alain Desplaces a constaté que la notion de délégué est mal interprétée par les handballeurs en général (confusion entre le juge délégué national appartenant au domaine de l'arbitrage, et le délégué officiel qui est un licencié lambda avec certaines prérogatives), il s'est penché sur le sujet pour clarifier ce point.

Alain Desplaces présente le document en annexe, rappelant que le délégué officiel n'a aucun pouvoir, il est seulement là pour relater les événements qu'il voit, sur l'ambiance qu'il ressent.

Le projet sera présenté et soumis à l'AG ligue en tenant compte des remarques qui ont été émises lors de ce CA.

Questions diverses :

- *Comment sont nommés les délégués officiels ?*

Les délégués officiels sont nommés suite à la demande du club soit à la demande d'une instance (COC, CTA…). La COC peut désigner qui elle veut, il n'y a pas de connaissances particulières, il faut seulement qu'il soit licencié.
Le projet est de pouvoir qualifier ces personnes, de les informer du cadre exact de leurs missions et à moyen terme intégrer dans les missions de ce délégué les notions de prévention telles qu'évoquées dans le plan de lutte contre les violences, généré par l'état et relayé par la FFHandball.

- *À la suite du rapport du délégué, est-ce que des sanctions peuvent être prises ? et si ce rapport est en opposition au rapport d'arbitre ?*

Alain rappelle qu'il n'y a pas forcément un rapport d'arbitre.
La commission qui reçoit le rapport, l'étudie et peut l'instruire s'il y a de la discipline.

- *Quel est la différence avec un responsable de salle ?*

Le responsable de l'espace de compétition est le représentant du club recevant. Il doit agir en cas de perturbation dans la salle notamment.
Le délégué officiel est indépendant des 2 clubs et donne son avis sur la rencontre. Il ne doit pas agir, il va faire son rapport en indiquant, éventuellement, que le responsable de salle a évacué des perturbateurs.

- *Dans l'article 90 des RG fédéraux, il est indiqué que le délégué officiel doit être à la table de marque, dans le projet il ne doit pas y être, qu'en est-il ?*

L'article 90 des RG fédéraux est en cours de correction. Le délégué officiel ne doit pas être à la table. Même s'il est sur la feuille de match, il n'a pas à signer la FdMe.

- *Est-il possible de faire un rapport type ?*

L'important dans ce rapport du délégué officiel est le ressenti, et les points pour lesquels ils ont été missionnés.

- *Il est indiqué sur le projet que les membres du CA ne peuvent être délégué officiel. Pourquoi ?*

Alain rappelle que chaque licencié peut faire un rapport et signaler des faits, et donc les membres du CA aussi sans être désigné comme délégué officiel. Néanmoins cette restriction peut être revue. Il s'agit d'un projet.

Nathalie Bonnani précise que la discipline peut envoyer une personne de sa commission pour superviser un match, cela s'est fait sur des matchs en huis-clos.

Alain répond que cela n'est pas normal, cette personne n'aurait pas dû pouvoir rentrer.

PLAN DE PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES (B. Blasak & R. Heddid)

> Rafik Heddid rappelle le processus de lutte contre les violences.

Ce projet a été lancé en octobre 2020 avec la signature de la convention entre la FFHandball et les différents partenaires fédéraux (*Colosse aux pieds d'argile* et *France victime*). Un séminaire, auquel Béatrice Blasak et lui ont participé, s'est déroulé les 13 et 14 janviers 2021.

Les territoires ont une totale autonomie pour la mise en place de ce plan. En fonction des politiques locales, les déclinaisons territoriales seront différentes.

Béatrice indique que le territoire devant s'organiser comme il l'entend, il y aura certainement des référents au niveau des comité et peut-être aussi au niveau club pour l'Île-de-France. La tâche est énorme.

Rafik indique que les partenaires fédéraux (*Colosse aux pieds d'argile* et *France victime*) peuvent intervenir sur les formations ligue.

Une adresse fédérale ligue va être créée pour tous les échanges d'information sur le sujet.

Béatrice indique que ce projet est très ambitieux, au niveau fédéral des instances spéciales vont être mises en place, pour traiter directement les dossiers de bizutage et de violences sexuelles.

GRAND PRIX DES YVELINES

> Rappel à l'ensemble des participants des dates du 8-9 mai 2021 pour le Grand prix des Yvelines.

Au mois de mai, à priori, il risque d'y avoir une problématique pour trouver des dates pour les inter-comités, les inter-ligues fille et garçons.

POINTS DIVERS & QUESTIONS

> Le Tiby Val-d'Europe U21 est prévu à la même date que l'AG fédérale. Il faudra une représentation territoriale par rapport aux investissements des institutions sur cet événement.

> Quid *des 100 millions d'euros dégagé par l'état et de leur ventilation et* quid *des promesses électorales de Philippe Bana pour aider les clubs ?*

Philippe Pudelko précise qu'il s'agit de 400 millions, 200 pour les professionnels et 200 pour le sport amateur ? Ces sommes sont particulièrement fléchées pour le foot et le rugby.
Au niveau fédéral, il y a un plan de reprise (sportif) et un plan de relance (financier) qui sont en cours d'élaboration.
La problématique d'aujourd'hui, c'est la saison prochaine. Le remboursement des licences n'est pas prévu dans les budgets fédéraux, ligues et clubs.
La ligue travaille sur un plan financier pour répondre aux désidératas des clubs

> *Le pacte territorial 2020 n'a pas été reçu par le CDHB75 ?*

Philippe Pudelko répond que la ligue va vérifier et faire la rétrocession aux comités au plus tôt si nécessaire.

> *Les présidents des fédérations de basket, de volley et de hand ont demandé à être reçu par le ministre. Des infos sur le sujet ?*

Philippe Pudelko n'a pas de retour sur ce sujet.

> *Communiqué de presse le 15 janvier sur les obligations sanitaires, un fond d'urgence va être débloqué début 2021 pour aider les associations non-employeuses.*

Philippe Pudelko n'a pas d'information sur ce sujet.

> *Remboursement des licences par les clubs*

Le processus de don est une solution mais il doit être approfondi et conforme à la législation
Philippe Pudelko précise qu'une communication sur les aides aux clubs va être effectuée par l'entremise du journal de la ligue.

> *Si l'on va sur une saison blanche, quid des mutations ? les clubs pourront refaire ou non des mutations ?*

La ligue est tributaire sur ce sujet des décisions fédérales.

> Quid *des activités des salariés de la ligue ?*

Une partie du personnel, depuis le re-confinement est en télé travail.
Il y a eu du chômage partiel seulement lors du 1er confinement (fermeture de la MDH).
L'activité sportive des pôles continuent normalement, ainsi que la formation et la comptabilité.
Les salariés sont priés de venir au minimum 2 jours à la MDH, ils choisissent les jours.

> *Quand va être annoncée la saison blanche ?*

La ligue est tributaire sur ce sujet des décisions fédérales.
Si en avril l'activité peut reprendre, la COC ligue travaille sur des plannings de reprise qui pourraient s'étendre sur l'été, ainsi que des activités extérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05.

Date des prochains CA : en attente du calendrier institutionnel fédéral, afin de les organiser la semaine suivante.

Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale

Philippe Pudelko
Président

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

Conseil d’administration du 23 janvier 2021

Maison du Handball

Ordre du jour

CA ligue

- Cooptation des 2 représentants du CDHB92
- Point licences
- Point ANS
- Vœux pour AG fédérale du 30/04 et 1/05 à Pau
- CSR : CMCD 2020-2021
- CTA : Projet « Délégué Officiel »
- Plan de prévention contre les violences
- Grand Prix des Yvelines
- Points divers

Réunion Élus / Salariés

- Présentation du projet « Synergie »

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Cooptation des deux représentants du CDHB92

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Cooptation des représentants du CDHB92

Les 2 représentants du CDHB92 au CA ligue ont été élus lors de leur AG comité.

Comme ils n'ont pu être validés par l'AG ligue du 24 octobre 2020, nous les cooptons pour qu'ils puissent participer au CA ligue avec voix consultative.

Ils devront être validés lors de la prochaine AG ligue pour obtenir les voix délibératives.

- **BARBAREAU Éric (Président CDHB92)**
- **PHILIPPE Marie-Claude**

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Point licences

COMMISSION
DÉVELOPPEMENT
LIGUE
ÎLE DE FRANCE

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

Le nombre de licenciés 2020-2021

réf : 18/01/21

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LIGUE ÎLE DE FRANCE

	F	M	TOTAUX 2020-2021	F	M	TOTAUX 2019-2020	différence
Baby-hand	**240**	**720**	**960**	455	1130	1585	**625**
Corpo		**45**	**45**		118	118	**73**
Dirigeant	**1008**	**1812**	**2820**	1240	2189	3429	**609**
HandEnsemble	**13**	**30**	**43**	63	103	166	**123**
Handfit	**177**	**48**	**225**	392	117	509	**284**
Joueur moins de 12 ans	**2394**	**7963**	**10357**	3465	11342	14807	**4450**
Joueur plus de 16 ans	**3209**	**7775**	**10984**	3888	9439	13327	**2343**
Joueur 12/16 ans	**3418**	**8196**	**11614**	4402	9753	14155	**2541**
Loisir	**401**	**984**	**1385**	762	1827	2589	**1204**
Total général	**10860**	**27589**	**38449**	14667	36039	50706	**12257**

Sans les événementielles & blanches

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

La perte de licenciés 2020-2021

réf: 18/01/21

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LIGUE ÎLE DE FRANCE

	F	%	M	%	TOTAUX	%
Baby-hand	**215**	**– 47 %**	**410**	**– 36 %**	**625**	**– 39 %**
Corpo	**0**		**73**	**– 62 %**	**73**	**– 62 %**
Dirigeant	**232**	**– 19 %**	**377**	**– 17 %**	**609**	**– 18 %**
Hand Ensemble	**50**	**– 79 %**	**73**	**– 71 %**	**123**	**– 74 %**
Handfit	**215**	**– 55 %**	**69**	**– 59 %**	**284***	**– 56 %**
Joueur moins de 12 ans	**1071**	**– 31 %**	**3379**	**– 30 %**	**4450**	**– 30 %**
Joueur plus de 16 ans	**679**	**– 17 %**	**1664**	**– 18 %**	**2343**	**–18 %**
Joueur 12/16 ans	**984**	**– 22 %**	**1557**	**– 16 %**	**2541**	**– 18 %**
Loisir	**361**	**– 47 %**	**843**	**– 46 %**	**1204**	**– 47 %**
Total général	**3807**	**– 26 %**	**8450**	**– 23 %**	**12257**	**– 24 %**

Sans les événementielles & blanches

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Les pertes en nombre et en %

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LIGUE ÎLE DE FRANCE

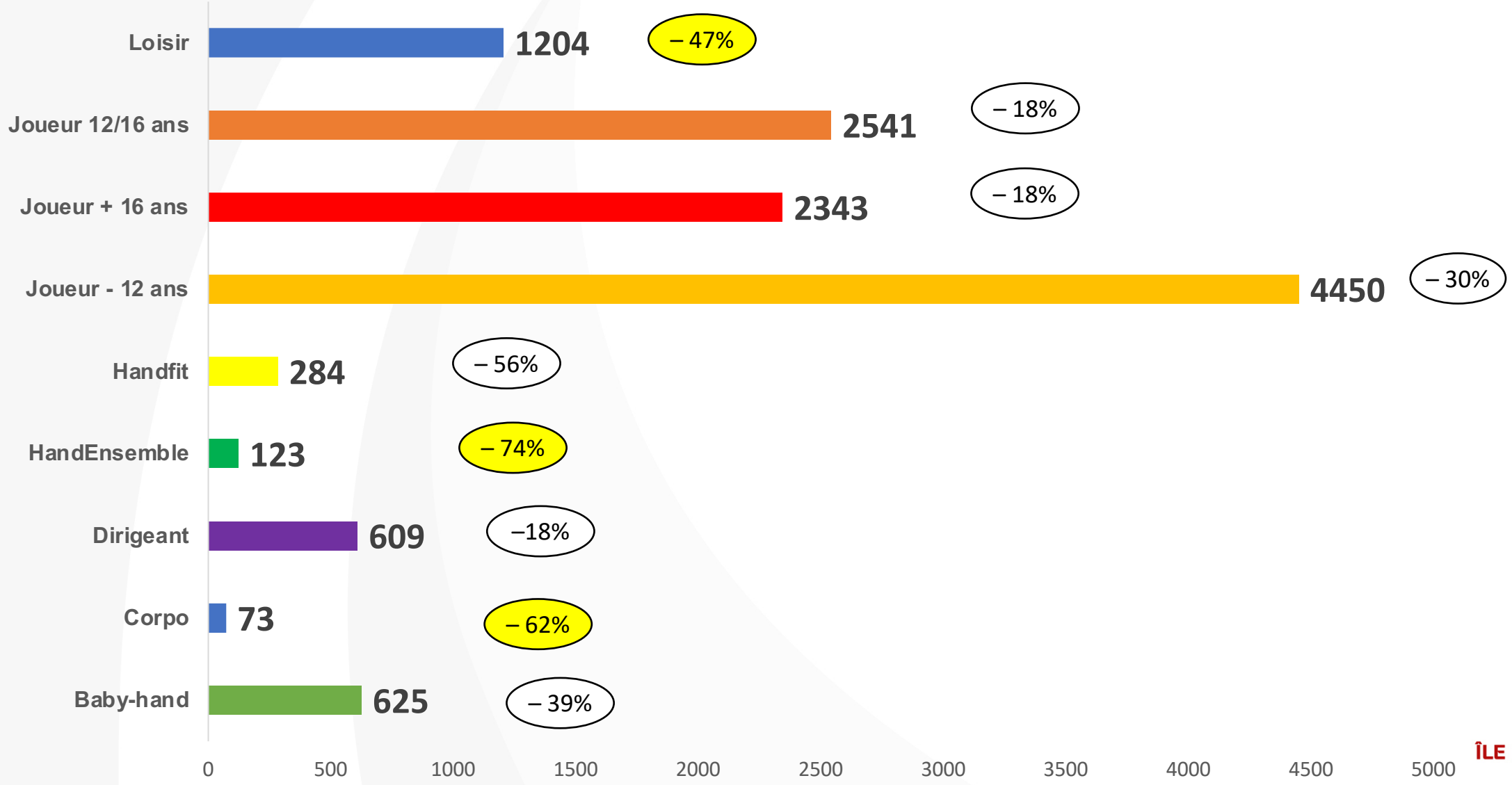

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Les pertes par comité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LIGUE ÎLE DE FRANCE

	2020-2021	**2019-2020**	perte en nbre	perte en %
COMITÉ-75	1954	**2703**	– 749	– 27,71 %
COMITÉ-77	5975	**7932**	– 1957	– 24,67 %
COMITÉ-78	6096	**7773**	– 1677	– 21,57 %
COMITÉ-91	6177	**7939**	– 1762	– 22,19 %
COMITÉ-92	4885	**6591**	– 1706	– 25,88 %
COMITÉ-93	3962	**5265**	– 1303	– 24,75 %
COMITÉ-94	5305	**7036**	– 1731	– 24,60 %
COMITÉ-95	4058	**5431**	– 1373	– 25,28 %

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Le nombre de club par tranche de % de perte

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LIGUE ÎLE DE FRANCE

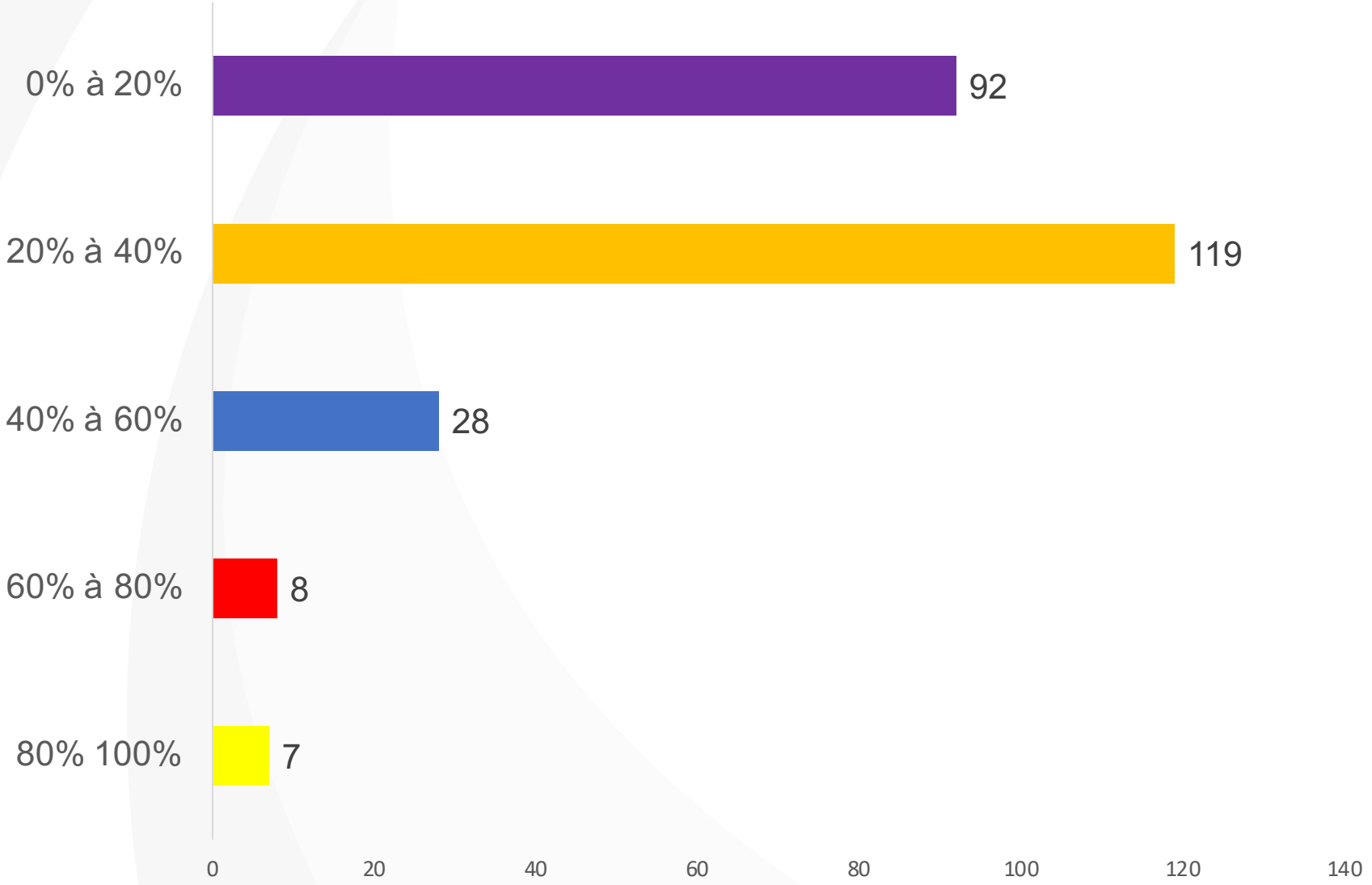

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Les pertes par club

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LIGUE ÎLE DE FRANCE

	2020-2021	2019-2020	perte en nbre	perte en %
AS ACCENTURE	6	14	-8	-57,14%
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BANQUE DE FRANCE	1	17	-16	-94,12%
ESCP EUROPE HANDBALL ALUMNI	2	9	-7	-77,78%
LICORNE HANDBALL CLUB	3	12	-9	-75,00%
MARTIGUA SPORTS-CULTURE-LOISIRS	86	178	-92	-51,69%
PONTS HANDBALL VIEUX	0	4	4	-100,00%
MEDIAS HANDBALL CLUB	0	29	29	-100,00%
RONDELLE HANDBALL CLUB	2	7	-5	-71,43%
STADE FRANCAIS HANDBALL	71	188	-117	-62,23%
CS QUINCY-VOISINS HANDBALL	19	89	-70	-78,65%
HANDBALL BRIE 77	248	600	-352	-58,67%
HANDBALL CLUB CAMPESIEN	49	163	-114	-69,94%
JUILLY HANDBALL LOISIR	9	22	-13	-59,09%
LA FERTE GAUCHER HANDBALL	4	34	-30	-88,24%
LE MEE SPORTS HANDBALL	99	195	-96	-49,23%
PROVINS HANDBALL CLUB	45	96	-51	-53,13%
UNION SPORTIVE MELUN DAMMARIE	70	146	-76	-52,05%
ASLC FLINS-SUR-SEINE HB	0	29	-29	-100,00%
CLUB OMNISPORT DE GARGENVILLE	22	71	-49	-69,01%
HANDBALL MAULOIS	52	92	-40	-43,48%
LIMAY HANDBALL CLUB 78*	45	102	-57	-55,88%

UNION SPORTIVE DE ST-ARNOULT	1	33	-32	-96,97%
AS ITTEVILLE	98	189	-91	-48,15%
AS ST GERMAIN LES ARP.	68	118	-50	-42,37%
US RIS-ORANGIS	54	131	-77	-58,78%
CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX	38	117	-79	-67,52%
CLUB SPORTIF DE CLICHY HANDBALL	24	61	-37	-60,66%
HANDBALL CLUB DE VAUCRESSON	39	78	-39	-50,00%
CLUB SPORTIF MULTISPORTS GENNEVILLOIS	0	18	18	-100,00%
CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	142	260	-118	-45,38%
ESPERANCE SPORTIVE DE STAINS HANDBALL CLUB	8	38	-30	-78,95%
ETOILE SPORTIVE DE SEVRAN	57	128	-71	-55,47%
LA DIONYSIENNE HB	79	142	-63	-44,37%
LILAS PRE HANDBALL	87	160	-73	-45,63%
SECTION RAINCEENNE DE HANDBALL	24	51	-27	-52,94%
VILLENEUVE LE ROI HANDBALL	83	149	-66	-44,30%
ASSOCIATION MARINOISE DE HANDBALL	27	73	-46	-63,01%
HANDBALL CLUB BEAUCHAMP	6	33	-27	-81,82%
HANDBALL CLUB ST-LEU / TAVERNY	166	294	-128	-43,54%
MAGNY HANDBALL CLUB	37	70	-33	-47,14%
PONTOISE HANDBALL CLUB	0	15	15	-100,00%
CLUB HANDBALL LOISIRS-LOUPS WEZIENS	0	34	34	-100,00%
SAVOUR'HAND	0	5	5	-100,00%

Sans les événementielles & blanches

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

ANS
Retour du questionnaire en ligne état des lieux 2020
18/01/21

COMMISSION DÉVELOPPEMENT
LIGUE ÎLE DE FRANCE

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Les pertes par club

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LIGUE ÎLE DE FRANCE

Les actions ANS 2020 des 65 réponses sont :

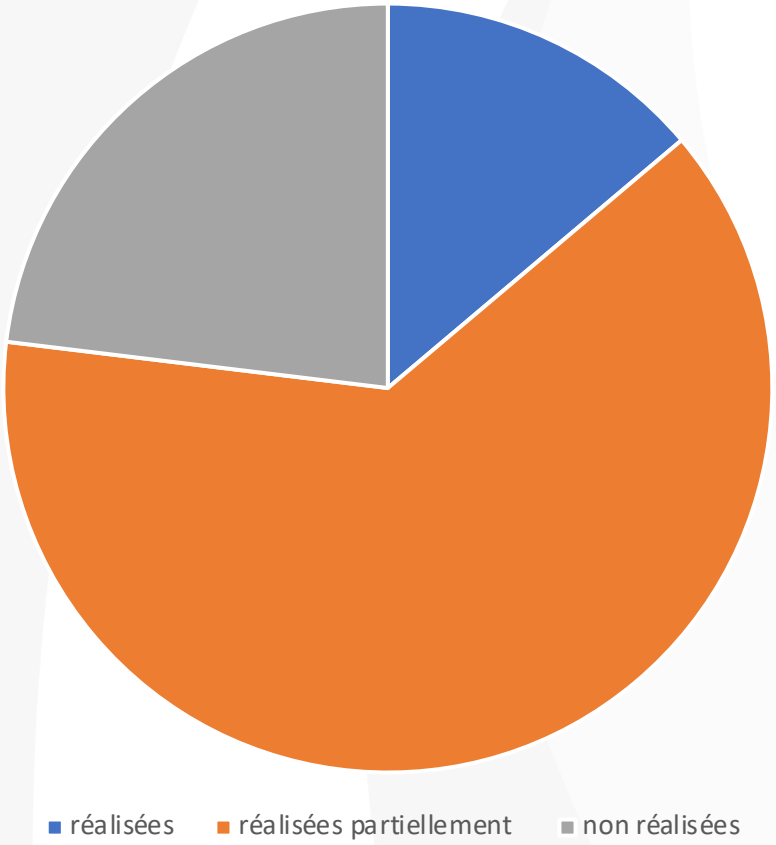

Les besoins pour la mise en place de vos actions sont de l'ordre du :

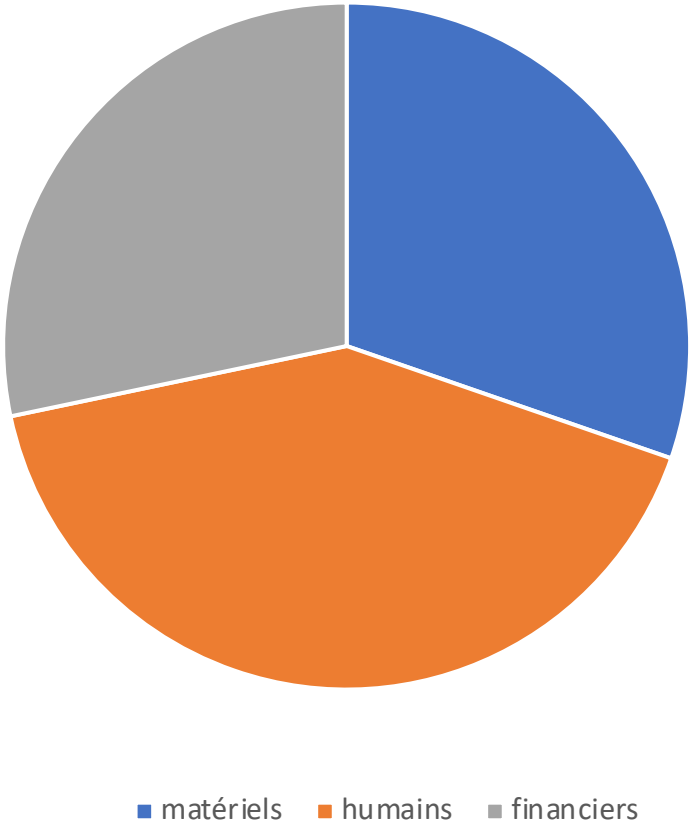

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Synthèse des suggestions des clubs ANS 2020

COMMISSION DÉVELOPPEMENT LIGUE ÎLE DE FRANCE

- gratuité des licences de janv à juin 2021
- gratuité moins de 12 ans, gratuité des engagements saison 2021-2022
- Réaliser des rencontres, aux printemps 2021 ou et été 2021
- reporter les actions ANS , doubler ANS 2020 à 2021
- En attente d’un plan de relance fédé, ligue et comité
- En attente d’un plan de communication, produit d'appel chez les moins de 11 ans vers les écoles et les centres de loisir.
- Plan de recrutement => aide humaine pour investir les écoles

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Vœux pour AG fédérale

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

Vœux pour AG fédérale

Vœux de la ligue Île-de-France de handball

- **Aucun vœu n'a été déposé par la ligue**
  - **Vœu envisagée du CDHB93**

    En tenant compte de la crise sanitaire, bien souvent les parents ou les accompagnateurs des jeunes ne peuvent pas rester dans l'enceinte sportive. Afin de conserver nos accompagnants : « *Le vœu du comité 93 est de pouvoir créer une licence moins chère pour les accompagnants qui transportent les joueurs mineurs de manière à être sur la feuille de match* »
  - **Vœu envisagée du CDHB75**

    Dégressivité des licences en fonction de leur date de création.

Planning des vœux règlementaires FFHandball

- Envoi des vœux par la fédération aux territoires le 21 janvier
- Retour des territoires au plus tard le 16 février
- Validation des vœux par pôle règlementaire FFHandball les 17 et 18 février
- Validation des vœux par le BD fédéral le 23 février
- Validation des vœux par le CA fédéral du 12 mars

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

CMCD 2020-2021

COMMISSION
STATUTS ET
RÉGLEMENTS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

CMCD 2020-2021

Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y aura pas de CMCD sur la saison 2020-2021

=> Validation CA ligue ?

LE DÉLÉGUÉ OFFICIEL
Projet CTA Île-de-France

COMMISSION ARBITRAGE
TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

FFHANDBALL RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
Art. 90

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Définition

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

*Art. 90 page 92 des Règlements Généraux FFHandball – DÉLÉGUÉ OFFICIEL

Les commissions d'organisation des compétitions *s'assurent du bon déroulement de celles-ci. À cette fin, elles ont la possibilité* ***de désigner, à leur initiative ou sur la demande d'un club, un Délégué officiel****. Les délégués désignés par la commission d'organisation des compétitions, à la demande des clubs, sont à la charge des clubs demandeurs. Le délégué officiel remplit un rôle d'observateur. À cet égard il doit adresser dans les 48 heures un rapport à la commission d'organisation des compétitions compétente, quelles que soient les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rencontre.*

~~*Une place lui est réservée à la table de marque*~~ ***(erreur d'impression correctif en cours dans le futur règlement :***

Seuls les deux Officiels de Table, un Juge Délégué National, un Accompagnateur JAJ, Un speaker peuvent siéger à une table de marque - RG : 91.2.2.f).

Le Délégué officiel ne peut se substituer à un accompagnateur de juge-arbitre jeune ou à un juge-superviseur d'arbitre. En aucun cas, le Délégué officiel ou tout autre officiel ou tout élu ne peut intervenir sur le déroulement d'une rencontre. Les juges-arbitres restent seuls responsables de la direction du jeu. Le Délégué Officiel fait l'objet d'un défraiement selon les barèmes votés en assemblée générale fédérale chaque saison. Ce défraiement est à la charge du club sanctionné (dans le cas d'un huis clos), du club demandeur ou de l'instance organisatrice en cas de désignation à l'initiative de la commission d'organisation des compétitions.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Introduction

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

La principale mission du Délégué Officiel est d'observer et de rapporter d'éventuels incidents.

Sa présence permettra de préserver la régularité des compétitions et/ou de veiller au bon déroulement d'une rencontre. Cf art. 90 R.G FFHandball

Dans le cadre disciplinaire environnemental et factuel des championnats, la présence d'un représentant officiel de l'instance organisatrice est souhaitée ou obligatoire dans les trois cas suivants :

1/ Demande officielle des Commissions d'organisation des compétitions nationale ou territoriale ou Commission territoriale d'arbitrage via la COC, ou Commissions de discipline nationale ou territoriale via la COC, – aux frais de la commission requérante.

Dans un cadre de sanction (huis clos disciplinaire)

Dans un cadre de prévention (antécédents sportifs ou environnementaux…)

2/ Demande officielle et argumentée de l'un des clubs opposés – Aux frais du club requérant.

Dans un cadre de prévention (antécédents sportifs ou environnementaux…)

3/ Demande des comités directeurs nationaux ou territoriaux – Aux frais de l'instance requérante

Dans un cadre de prévention (antécédents sportifs ou environnementaux…)

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Personnes ressources

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

PERSONNES RESSOURCES – RAPPEL

Les personnes désignées pour cette mission doivent être majeures et titulaires d'une licence en cours de validité à minima dans la structure FFHandball où elles sont appelées à officier. Elles se voient octroyer *in facto* la qualification de Délégué Officiel

Les personnes « ressource » appelées à cette mission de sauvegarde ou de prévention **n'ont pas la qualité de Juge**. Cette dernière est réservée aux Juges Arbitres ou Juges Accompagnateurs ou Juges Délégués Nationaux, lesquels sont seuls qualifiés et certifiés pour leurs qualités de Juges validées par examen.

La qualité de Juge Arbitre ou Juge Accompagnateur ou Juge Délégué National ne peut prévaloir à la mission de Délégué Officiel dans le sens où **la mission prime sur la qualification de la personne ressource** désignée pour celle-ci.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Missions (rappel)

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

À ce constat règlementaire, les Délégués Officiels définis à l'article 90 des R.G de la FFHandball* ne peuvent intervenir sur les décisions arbitrales des Juges Arbitres dans le cours d'une rencontre quel qu'en soit le motif, leur rôle étant limité à :

– La surveillance de la mise en place règlementaire des circonstances d'une rencontre

– La surveillance de la rencontre sur laquelle ils sont désignés dans le respect des règles éditée par :

- Le règlement du déroulement d'une rencontre à huis clos
- Les instructions de la lettre de mission (convocation) confiée par l'instance ou la structure requérante.
- Les évènements pouvant objectivement être liés aux deux premiers alinéas
- La rédaction d'un rapport aux instances requérantes sur ces circonstances de rencontre.

Toute intervention à caractère d'arbitrage d'un Délégué Officiel sur une rencontre peut conduire à l'annulation du résultat de la rencontre, le match à rejouer, mesure administrative pour le Délégué Officiel qui dépasserait ses prérogatives.

Exception : Sauf sur demande express des Juges Arbitres.

- Les Juges Arbitres avec le Délégué Officiel devront se justifier de l'intervention et de sa pertinence en cas de réclamation ou demande d'une commission.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Situation actuelle

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

Le Délégué Officiel est souvent et sémantiquement décliné parfois sous l'appellation de « Délégué Territorial » pour les territoires. Il est licencié (sauf loisir ou évènementiel) à la FFHandball, majeur sans limite d'âge, membre des instances et coopté conjointement soit par les comités directeurs, ou les commissions nationales ou territoriales d'organisation des compétitions ou Commissions d'arbitrage.
Sa qualité est validée in facto et est reconductible tacitement chaque année sportive tant il satisfait aux conditions énoncées ci-avant. Ces conditions ne sont pas subrogées à un examen médical ***ni obligatoirement au passage d'un examen théorique spécifique. Ces capacités d'exercice sont d'autorité reconnues par acquis d'expérience et/ou par la cooptation.***

MISSIONNEMENTS

- Présence systématique sur match à huis clos disciplinaire (national ou territorial)
- Présence aléatoire sur match à rejouer
- Présence sur réquisition des COC nationale ou territoriales, des CTA, ou des comités directeurs.
- Présence sur demande d'un club sur argumentation écrite, sur disponibilité humaine, et aux frais de celui-ci.
- Établissement d'un rapport sur les conditions de déroulement d'une rencontre.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Constat de fait

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

Le Délégué Officiel « territorial » ne connait pratiquement pas le cadre de sa mission, ses prérogatives, les limites de celles-ci.

Il agit parfois hors cadre et se positionne trop souvent ou bien est considéré par l'environnement comme un Juge dont il n'a pas la qualité certifiée, ce qui peut mettre en porte à faux les Juges Arbitres désignés voire leur faire commettre des erreurs de jugement car respectueux de la personnalité du Délégué Officiel.

Le manque d'information ou formation des personnes ressources mandatées influe sur l'impact final que devrait avoir leur présence qui selon les textes doit :

« constater le bon déroulement d'une rencontre et rapporter les faits environnementaux de celle-ci » tout en constituant une présence dissuasive.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Projet CTA

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

IDENTIFIER LES PERSONNES RESSOURCES

Clarifier l'exact positionnement du Délégué Officiel ou « Territorial »

- Spécifier aux Délégués Officiels identifiés validés un rappel du cadre et des objectifs des missions par un stage ou une réunion physique ou visioconférence de mise à niveau
- Approfondir son expertise pour la rédaction des rapports qu'il doit retourner pour informer du résultat de sa mission
- Étendre ses qualifications administratives

Créer une formation avec l'appui de l'IFFE dans un temps approprié et adaptée aux objectifs gouvernementaux ou Fédéraux applicables sur tous les niveaux de jeu et catégories

- Protection du Juge arbitre jeune ou du juge arbitre adulte,
- Protection contre les harcèlements,
- Protection contre les actes racistes, sexistes, ou homophobes
- Prévention des divers actes de violences verbales, physiques, ou psychiques.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Projet CTA

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

IDENTIFIER LES PERSONNES RESSOURCES :

Tout membre de la COC est de fait, habilité à être missionné comme Délégué Officiel sauf lien d'intérêt.

Tout membre de la CTA est de fait, habilité à être missionné comme Délégué Officiel sauf lien d'intérêt.

Aucun membre de la commission de discipline ne peut être missionné comme Délégué Officiel

Aucun membre du conseil d'administration de la ligue Île-de-France sauf COC ou CTA ne peut être missionné comme Délégué Officiel

La commission d'organisation des compétitions est souveraine pour désigner la ou le licencié(e) qui sera missionné(e)

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Projet CTA

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

CLARIFIER LE POSITIONNEMENT – LES MISSIONS :

Le Délégué Officiel est convoqué officiellement, il doit se trouver sur le lieu de la rencontre au moins 60 minutes avant l'heure prévue du coup d'envoi.

À son arrivée, Il doit se présenter – selon le niveau de jeu – au responsable de salle et de l'espace de compétition ou représentant des structures recevante et visiteuse ainsi qu'aux Juges Arbitres. Puis il doit s'assurer de la bonne organisation de la rencontre selon la lettre de mission qui lui a été confiée.

Le Délégué Officiel a de droit, tous les accès au site de compétition, à l'exception des vestiaires de joueurs.euses ; non accompagné. Si un accès lui est refusé, la structure et/ou les intervenants licenciés impliqués sont sanctionnables.

Le Délégué Officiel fait inscrire son nom par les Juges Arbitres sur la FdMe dans la case identifiée « Délégué Officiel »

Il ne signe pas la FdMe, car il ne participe pas à la rencontre en tant que Juge Délégué ou Officiel de Table.

Il ne se trouve pas à la table mais peut rester à proximité hors zone de sécurité. Si la configuration des lieux le permet, il peut se trouver près du responsable de salle et de l'espace de compétition.

Statique ou mobile, Il se place à l'endroit le plus opportun pour effectuer la mission pour laquelle il est sollicité.

Dans l'unique cas où un juge-arbitre lui demande une information ou un avis, il est tenu de le lui fournir mais, la décision finale reste toutefois toujours du ressort du (des) Juges-Arbitres ou Juges Arbitres Jeunes qui pourraient être assisté(s) d'un Juge Accompagnateur ou d'un Juge Délégué National.

Après le match, il est tenu de rédiger un rapport et de le transmettre à la commission d'organisation des compétitions requérante dans un délai maximum de 48 heures.

Le Délégué Officiel est tenu de répondre aux convocations des commissions de discipline pour apporter tout témoignage.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Projet CTA

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

Créer une formation

- Protection du Juge arbitre jeune ou du juge arbitre adulte,
- Protection contre les harcèlements,
- Protection contre les actes racistes, sexistes, ou homophobes
- Prévention des divers actes de violences verbales, physiques, ou psychiques.

Les missions du Délégué Officiel soumises à formation :

- HUIS CLOS (art.101 RG-FFHandball) – frais du club sanctionné
- Vérification des personnes autorisées – Joueurs, Juges Arbitres, secrétaire, chronométreur, deux présidents de club ou section, les officiels d'équipe, presse, Resec, médical et secours, toute personne autorisée par l'instance ayant décidé le huis-clos
- PRÉSENCE ALÉATOIRE SUR MATCH À REJOUER, À TERMINER – Frais suivant l'instance requérante
- PRÉSENCE SUR RÉQUISITION DES COC nationale ou territoriales, des CTA, ou du territoire – frais territoire
- PRESENCE SUR DEMANDE D'UN CLUB sur argumentation écrite, sur disponibilité humaine, aux frais de la structure requérante.
- ÉTABLISSEMENT D'UN RAPPORT sur les conditions de déroulement d'une rencontre.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Délégué Officiel – Projet CTA

COMMISSION ARBITRAGE TERRITOIRE ÎLE DE FRANCE

CONCLUSION

Afin d'étayer la prévention et d'appuyer la campagne gouvernementale contre toutes les violences plus particulièrement celle identifiées dans la pratique du sport tant par les jeunes, les adultes, les hommes, les femmes, les arbitres, les dirigeants, Il nous parait opportun d'utiliser le règlement existant et les personnes ressources déjà en place dans le handball.

Afin de ne pas surcharger et dévier les acteurs du terrain de l'arbitrage et de leurs missions principalement sportives, il nous paraîtrait légitime d'attribuer au Délégué Officiel, un élargissement du cadre de sa mission afin qu'il puisse rapporter aux instances disciplinaires territoriales ou nationales tous faits corolaires d' harcèlements, racismes, sexismes, homophobies, et actes de violences verbales, physiques, ou psychiques.

La présence d'un Délégué Officiel ayant d'ores et déjà un effet préventif et dissuasif sur les acteurs du jeu, la précision et l'élargissement du cadre de mission pourrait également l'amener à témoigner en toute neutralité dans un cadre pénal.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

QUESTIONS ?

Plan de prévention contre les violences

Débrief séminaire intégrité FFHandball 13-14 janvier

Béatrice Blasak - Rafik Heddid

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

L’esprit du plan de prévention

- Autonomiser les territoires dans la mise en place du projet
- Contrôler l’honorabilité des encadrants
- Créer un réseau d’alerte fédéral et territorial
- Signaler les déviances (sexuelles, physiques, verbales, racistes, homophobes, bizutages, …)
- Former les licenciés (encadrants et pratiquants) à la prévention contre les violences et à leurs missions citoyennes (obligations légales, sanctions, …)

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Le rôle des référents intégrité

- **Coordonner** la mise en place du plan de prévention
- **Organiser** des circonstances de sensibilisation de lutte contre les violences
- **Construire et déployer** le certificat *« Développer le vivre ensemble et la citoyenneté »*
- **Remonter** les IP via les boites mails dédiées
- **Communiquer** auprès des clubs autour du plan de prévention

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Les plateformes de signalements

- Une plateforme pour signaler les violences sexuelles : **FFHandball**

- Une plateforme pour signaler les actes de déviances (autres que violences sexuelles) : **ligue**

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

La formation des professionnels & des bénévoles

- Certificat complémentaire : *Développer le vivre ensemble et la citoyenneté* » (40h)
  - **Bloc 1** : Ethique, valeurs et vertus du vivre ensemble (20h)
  - **Bloc 2** : Agir pour prévenir et traiter les comportements déviants (20h)

- Obligatoire pour les TFP en alternance
- Quelle stratégie territoriale pour les bénévoles ?
- Possibilité d'interventions des partenaires FFHandball : Colosse, France Victimes

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Le déploiement du plan à l’échelle territoriale

À DÉFINIR !

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Grand Prix des Yvelines

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

Grand Prix des Yvelines

Lors de l’ETR de juillet 2020, il avait été convenu de fixer le Grand Prix des Yvelines le week-end du 8-9 mai 2021.

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Points divers

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

Points divers

- L’AG fédérale à Pau les 30 avril, 1er et 2 mai est prévue en présentiel
- …

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL